

## 1. CONTEXTE

Les modèles de construction industrialisée des exploitations agricoles ou de leur extension, même bien agencés, ont un impact paysager important par rapport au type de constructions agricoles d'antan, témoins d'une architecture rurale traditionnelle de qualité.

## 2. ENJEU PAYSAGER

Qu'elles soient enclavées dans un village ou seules au milieu d'un espace ouvert, les exploitations agricoles se doivent de participer de manière harmonieuse à l'évolution des paysages. Outre une bonne inscription des bâtiments dans leur site et leur environnement, des abords bien conçus constituent une liaison harmonieuse entre les volumes bâtis et les ondulations du paysage.



## 3. PRINCIPES

Lors de la construction d'une exploitation ou d'une extension, avant même d'envisager l'aménagement des abords, l'agriculteur se doit de respecter les principes d'intégration suivants :

- le respect du relief du sol,
- le respect du contexte bâti existant,
- le respect de la valeur patrimoniale du bâtiment,
- le respect de la trame parcellaire\*,
- l'intégration judicieuse des silos et fosses à fumier au sein de l'exploitation,
- privilégier une volumétrie simple et des matériaux et des teintes en adéquation avec le contexte bâti environnant existant,
- privilégier une implantation en U ou en carré.

Afin de limiter l'impact visuel de l'exploitation, les principes de plantations sont les suivants :

- le respect des lignes de forces du paysage\* par des plantations adaptées,
- une étude globale autour de l'exploitation par rapport aux besoins et aux contraintes de l'exploitation (protection en bordure de prairie, impact des balles enrubannées, ...),
- l'emploi d'essences locales\*, selon les caractéristiques paysagères : haies, saules têtards, bosquets, alignement, verger),
- un soin particulier aux accès à l'exploitation (drève notamment),
- la cour intérieure peut être agrémentée de plantations ornementales.





#### 4. RECOMMANDATIONS

- Afin de réduire leur emprise, les hangars de grandes dimensions recevront une toiture de deux fois deux pentes égales.
- Une ou plusieurs vues panoramiques permettent de comprendre les lignes de force du paysage\* dans lesquelles s'inscrit l'exploitation.
- Il faut préserver les plantations existantes.
- L'implantation de la végétation se fera en fonction des bâtiments existants et à venir.
- Les balles enrubannées auront de préférence la teinte RAL 6013 (teinte verte).
- Seuls les accès à l'exploitation pour les gros engins doivent être réalisés en béton. Pour les accès secondaires, on privilégiera les revêtements drainant (empierrement, dolomie, dalles gazon), voire les revêtements pavés en pierre locale (pas de klinkers).
- Les accès sont complétés par des zones engazonnées ou en prés fleuris et des plantations ornementales basses.
- Un entretien régulier des abords garantit la bonne image de l'exploitation et de l'activité.



#### 5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

- Voir la fiche-conseil « Le patrimoine bâti rural ».

## 6. OUTILS ET REFERENCES

- « *Conseils pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles* ». MRW, DGATLP, 2001
- Série « *La Maison de l'Urbanisme et de l'Environnement* », Espace-Environnement, 2007
- -DP1 : « *A quelle distance peut-on planter?* » ([www.espace-environnement.be](http://www.espace-environnement.be))
- « *Législ'Action : destruction d'arbres et de haies* », Natagora. ([www.natagora.be](http://www.natagora.be))
- « *L'habitat rural traditionnel du Parc naturel des Plaines de l'Escaut* », PNPE, 2010



## 7. LEGISLATION

### Les distances de plantations :

Code civil : art. 647

Code rural art. 29, 30, 32, 33 et 35

### Arbres et haies remarquables :

CoDT : art. D.IV.4 11° et 12°

art. R.IV.4-5 à 11

\*Voir glossaire.